



DÉLIBÉRATION

du 26 mars 2024

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), M. Philippe JAHAN, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine BRANCHEREAU) Assistaient également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : Rosalie OUTIN Date de la convocation : 20 mars 2024
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 29/03/2024 Publiée, le 29/03/2024 Notifiée, le	
Délibération n°24.2.17	URBANISME - BÂTIMENTS Marché sol sportif Olympe – attribution

Madame le Maire expose aux élus que le sol sportif de la salle de l'Olympe doit être changé puisqu'il est présent depuis 17 ans et commence à se dégrader. Un marché de travaux a été rédigé en régie pour la dépose du sol existant et la pose d'un nouveau sol, plus polyvalent et plus résistant par rapport à l'existant. Les travaux devront avoir lieu durant l'été 2024.

Le marché, passé en procédure adaptée, était divisé en deux lots :

- Lot 1 – enlèvement du sol sportif ;
- Lot 2 – Fourniture et pose du sol sportif.

Le dossier de consultation des entreprises a été publié le 1^{er} mars 2024 pour un retour des offres le 22 mars 2024.

Un rapport d'analyse des offres a été réalisé en régie sur la base des critères d'analyse des offres contenus dans le règlement de consultation (60% pour le prix de l'offre, 40% pour la valeur technique de l'offre).

- **Lot 1 – enlèvement du sol sportif**

Deux offres ont été reçues. Après analyse l'offre de l'entreprise ART-DAN ; apparait comme la mieux disante avec une note de 92 (60 pour le prix et 32 pour la valeur technique) pour un montant de 8 362.38€ HT.

- **Lot 2 – Fourniture et pose du sol sportif**

Deux offres ont été reçues. Après analyse l'offre de l'entreprise SPORTING SOLS apparait comme la mieux disante avec une note de 96.50 (60 pour le prix et 36.50 pour la valeur technique) pour un montant de 82 684€ HT.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code de la commande publique ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la présentation en CAO le 26 mars 2024 ;
Vu le rapport d'analyse des offres ;

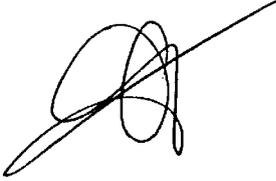
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20240326-24217d-DE Reçu le 29/03/2024

à l'unanimité :

- ▶ **ATTRIBUE** le lot 1 – enlèvement du sol sportif existant du marché de réfection du sol sportif de la salle de l'Olympe à l'entreprise ART-DAN pour un montant de 8 362.38€ HT ;
- ▶ **ATTRIBUE** le lot 2 – fourniture et pose du sol sportif du marché de de réfection du sol sportif de la salle de l'Olympe à l'entreprise SPORTING SOLS pour un montant de 82 684€ HT ;
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et tous les éléments nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Rosalie OUTIN
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

